D 270224-03

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2024

Affichage : 04/03/2024

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 27 février 2024

Sur convocation en date du 21 février 2024, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 27 février 2024 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

CHEVILLARD Jean Luc

<u>Etaient présents</u>: Mesdames, Messieurs MERLE Emmanuelle LACOMBE Annick

MERLE Emmanuelle
BRUNET Myriam
JANODY Patrice
BILLOUD Jean-Louis
THERMET Laure
PERDRIX Catherine

VINIERE Michel VEUILLET Philippe MARION Isabelle MERLE Sandra BELQAID Zahira BLANC Jean Luc

BURTIN Béatrice
LAUPRETRE Patrick
BONHOURE Paola
MOREAU DE SAINT MARTIN Claire

BURDY Meryl

JOSSERAND Raphaël

Etaient excusés :

SCHUBERT Anja

Alexis MORAND a donné pouvoir à Bernard PERRET Rodolphe JACQUEMET a donné pouvoir à Patrice JANODY Serge CHANEL Magalie DAVID a donné pouvoir à Sandra MERLE Emmanuel TAPONARD a donné pouvoir à Jean-Luc BLANC

Etaient absents:

Kévin CHATARD et Joséphine MAZUÉ

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2024

Entendu le rapport de M. Jean-Luc BLANC, Adjoint au Maire délégué aux finances et ressources humaines, tarifs des services publics, commerce, partenariat financier

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la réunion de la Commission des Finances ayant eu lieu le 15 février 2024

Les dispositions de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) imposent désormais aux collectivités locales, de plus de 3 500 habitants, une délibération spécifique relative au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ainsi depuis le 20 novembre 2015, M. le Préfet demande à ce que la délibération relative au débat d'orientation budgétaire soit accompagnée de ce rapport dont un exemplaire était joint à la note de synthèse

Le débat s'articule autour des points suivants :

- Orientations financières du mandat 2020-2026
- Eléments relatifs à la situation financière de la Commune pour l'année écoulée
- Evolution des indicateurs d'épargne
- Evolution de l'encours de la dette, caractéristique de l'encours de la dette, capacité de désendettement, point sur les engagements pluriannuels,
- Evolution des recettes de fonctionnement
- Résultats prévisionnels 2023
- Point sur les dépenses d'investissement réalisées 2023 et orientations 2024

Réception par le préfet : 04/03/2024

Affichage : 04/03/2024

Sous réserve du compte de gestion non encore établi à ce jour par les services de la Trésorerie Municipale de Bourg en Bresse, les résultats prévisionnels budgétaires 2023 s'établissent de la manière suivante :

un budget général 2023 consolidé (fonctionnement + investissement) qui permettrait de reporter 1 614 220.53 € en 2024

- o pour la section de fonctionnement : Le montant des dépenses réalisées s'élèverait à 7 537 492.64 €. En dépenses réelles, une augmentation de +4 % s'établirait entre 2022 et 2023 soit + 251 704.11 €. Le montant des recettes constatées s'élèverait à 8 676 235.12 € en 2023, hors report. En recettes réelles, il est constaté une hausse de + 7.69 % soit + 619 354.48 €.
- Le résultat de fonctionnement dégagé pour l'exercice 2023 s'élèverait à 1 138 742.48 €. Avec le résultat antérieur reporté de 2022, le résultat de fonctionnement s'élève globalement à 2 807 824.20 € (1 727 975.65 € en 2022,
 - 1 958 489,80 € en 2021, 1 608 032.97 € en 2020, 2 935 563,22 € en 2019, 2 314 043,41 € en 2018, 1 388 641,03 € en 2017, 1 773 950,58 € en 2016, 1 672 932,81 € en 2015).
- o pour la section d'investissement : le montant des dépenses (y compris les restes à réaliser 2023) réalisées s'élèverait à 4 058 722.27 € pour un montant de recettes de 2 865 118.6 € (y compris les restes à réaliser 119 444 €) soit un déficit de -1 193 603.67 €
- le résultat global s'élèverait donc à 2 807 824.20 € 1 193 603.67 € = 1 614 220.53 €
- la capacité de désendettement de la Commune s'élèverait à 1.21 années (1.81 années en 2022, 1.84 en 2021, 1.85 en 2020, 2.27 années à fin 2019, 2.5 années à fin 2018, 3.1 années à fin 2017, 3.23 années à fin 2016, 3.81 à fin 2015, 4.51 années à fin 2014)
- L'encours de la dette de la Commune au 31 décembre 2023 s'élevait à 2 553 497
 € contre 3 152 849.03 € € au 01 janvier 2023.

- des taux d'imposition augmentés de 3 points en 2023 après 21 ans de stabilité

La hausse des taux réalisée en 2023 a été rendue nécessaire par la volonté de poursuivre les investissements communaux dans un contexte d'explosion des dépenses énergétiques et des charges à caractère générale (alimentation, contrat de maintenance, assurances...). Cette hausse de fiscalité a permis de renouer avec des recettes dynamiques.

des dépenses réelles de fonctionnement en augmentation de : + 4 % soit + 251 704.11 €. Ce taux « limité » d'augmentation des dépenses de fonctionnement ne reflète pas la réalité de la hausse des dépenses assumées par la Commune en 2023. En effet, une économie de 241 060 € a été réalisée en 2023 par rapport à 2022 au niveau du SIEA. Ce dernier n'a pas appelé la totalité de la cotisation due (-105 950 €) et les subventions pour enfouissement de l'éclairage électrique ont diminué de 136 310 €. Avec des dépenses du SIEA en 2023 similaires à celles de 2022, la hausse des dépenses réelles de fonctionnement aurait dû atteindre 7.84 %.

Il est à noter qu'en 2022 la hausse des dépenses réelles de fonctionnement atteignait +7.23 % soit + 423 546 € par rapport à 2021.

Réception par le préfet : 04/03/2024

Affichage : 04/03/2024

La hausse des dépenses enregistrée sur 2023 qui s'explique principalement par une augmentation de :

- + 166 135.82 € des charges à caractère générale soit +11.54 %
- + 288 994.56 € pour la masse salariale soit +7.5 %. Cet accroissement de la masse salariale est lié essentiellement :
 - * à l'augmentation du SMIC de 2.22 % en 2023 (après 6.6 % en 2022) ainsi que de l'effet année pleine de l'augmentation du point d'indice de 3.5 % au 1^{er} juillet 2022 puis la hausse de 1.5 % au 1^{er} juillet 2023, de revalorisation ciblée pour tenir compte en partie de l'inflation soit 23 k€
 - à l'augmentation du temps de travail du poste assistante comptabilité-RH, de l'effet année pleine de recrutement réalisé en 2022 au niveau des espaces verts soit 59 k€
 - * au recrutement des agents recenseurs pour 29 k€
 - à l'augmentation des heures réalisées par les assistantes maternelles de la crèche familiale notamment en raison de la création d'une place supplémentaire : 32 k€
 - * aux coûts de remplacements des agents absents (maladie, maternité...) et des régularisations de longue maladie pour 145 k€.

Il convient de noter également les variations suivantes :

- le poste « achat et variations de stocks » enregistrerait une hausse globale de 8.82 % soit + 60 725.57 € par rapport à 2022 soit plus que le niveau d'inflation constatée annuellement par l'INSEE en France en 2023. Une augmentation sensible est constatée au niveau des postes :
 - * eau et assainissement + 17 670.49 € en raison principalement d'une fuite au niveau du gymnase des Carronniers.
 - * énergie et électricité + 14 454.63 €
 - * carburant + 11 570.6 €
 - * alimentation + 10 538.41 €
- le poste "services extérieurs" connaît une augmentation de +20.6 % soit + 91 628.60 €. Cette hausse est principalement due :
 - * aux charges locatives de copropriété +24 743.60 € en raison de pannes importantes du système de chauffage et de climatisation de la maison médicale et du changement de garde-corps dans la copropriété du Jugnon
 - à l'entretien et à la réparation des voiries + 68 115.65 €
 - * à la maintenance +12 933.55 € en raison de l'augmentation du coût des contrats de maintenance conclus avec les différents prestataires (entretien des chaudières, de la sécurité incendie, ...)
 - le poste « autres services extérieurs » connaîtrait une augmentation limitée de 3.88 % soit + 10 799.65 €. Cette hausse s'explique par :
 - un recours plus important aux conseils juridiques pour accompagner la collectivité en matière d'urbanisme et de ressources humaines. + 12 413.46 €
 - * le renouvellement du contrat publicitaire sur le véhicule des services techniques + 6 015.14 €

Réception par le préfet : 04/03/2024

Affichage: 04/03/2024

 un prise en charge d'une partie du coût du déplacement de la délégation du Conseil municipal à Paris lors du salon des Maires + 4 748.84 €

Néanmoins il est à noter des baisses significatives de postes comme catalogues et imprimés (-10 993.40 €), transports collectifs (-3 206.97 €), frais d'affranchissement (-2 344.26 €)

- le poste "autres charges de gestion courante" enregistre une baisse significative de 239 889.15 € en raison d'une diminution de la contribution payée au SIEA (-105 950.26 €) d'une part et d'autre part d'une baisse du niveau de subvention versées au SIEA pour la réalisation des travaux d'éclairage public (-136 310.31 €) ; une augmentation de la subvention a été octroyée au CCAS (+ 5 000 €)
- Le compte « charges financières » connaît une hausse de + 23 899.56 €
 en raison de la hausse spectaculaire du taux EURIBOR qui s'applique à 6
 emprunts contractés il y a une dizaine d'années à taux variable.
- au sein du chapitre « atténuation de produits », il est à noter que la Commune ne contribue plus au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales. La fusion des 7 intercommunalités au 1er janvier 2017 a eu pour effet une mutualisation entre les communes et intercommunalités contributrices et celles bénéficiaires permettant de diminuer de manière importante le montant acquitté au FPIC par le territoire. L'article 55 de la loi SRU prévoit l'application de pénalités pour les communes qui ne disposent pas de 20 ou 25 % de logements sociaux. De 2020 à 2022, la Commune a été exempté de pénalités. En 2023, cette exemption a pris fin et la Commune a payé des pénalités à hauteur de 11 533.86 €
- des recettes réelles de fonctionnement en hausse de +7.69 % soit + 619 354.48 € par rapport au compte administratif 2022. L'augmentation entre 2023 et 2022 s'explique notamment par
 - * une hausse du produit des impôts et taxes de + 402 955.76 €. Plusieurs éléments expliquent cette augmentation des produits perçus : + 569 993 € de recettes supplémentaires issues des contributions directes (impôts fonciers) en lien avec l'augmentation des taux conjugué au développement de la Commune, des produits en hausse de + 65 008.04 € pour la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité.
 - En contrepartie, la Taxe additionnelle au Droit de Mutation à Titre Onéreux enregistre une sévère diminution de 231 998.18 €. L'attribution de compensation versée par GBA au titre de l'ancienne taxe professionnelle perçue en 2001 par la Commune diminue de 23 455.83 € en raison d'une augmentation du coût des services informatiques réalisés pour la Mairie.
 - * les revenus des immeubles augmentent de 7 845.82 € compte tenu des hausses d'indices en lien avec l'inflation. Les locations des salles festives (salle des fêtes, salle André Chanel, espace familles) atteignent 48 451.50 € en 2023. Le niveau de location de 2019 soit 57 824 € n'est toujours pas rattrapé.
 - * les participations de la CAF connaissent une stabilisation par rapport au montant encaissé en 2023 par rapport à 2022 (759 595.07 en 2023 contre 762 035.49 € en 2022).

D 270224-03

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2024 Affichage : 04/03/2024

* une stabilisation du produit des domaines à hauteur de 884 671 € en 2023 pour 879 833 € encaissés en 2022. Cette somme se décompose principalement des redevances acquittées par les usagers pour la garderie périscolaire et le centre de loisirs (légère baisse de – 8 914 €), des recettes enregistrées par le restaurant scolaire (une augmentation de +13 874 €) et des recettes encaissées par les établissements d'accueil du jeune enfant (augmentation +11 985 €)

Si les recettes réelles de fonctionnement augmentent, il est à noter que les dotations de l'Etat ne s'élèvent plus qu'à 161 993 € en 2023 (cumul de la Dotation Globale de Fonctionnement + Dotation de Solidarité Rurale) alors qu'elles représentaient une recette de 674 252 € en 2013.

Le virement à la section d'investissement s'élèverait à 2 807 824 €

Ce virement à la section d'investissement permet après avoir financé le solde de la section d'investissements de dégager un résultat excédentaire en 2024 en section de fonctionnement de 1 614 220 €.

Des investissements réalisés à hauteur de 1.649 Millions d'euros en 2023 et des dépenses engagées pour 898 000 €uros

En matière d'investissement, les principales réalisations effectuées en 2023 concernent :

- les études d'aménagement et d'urbanisme avec la mise en chantier de la révision générale du PLU
- les bâtiments loués avec la création d'une salle d'attente mutualisée dans la maison médicale pour la pédiatre, le nouveau médecin généraliste et l'orthophoniste
- la culture avec les derniers équipements liés à l'ouverture de la médiathèque (reconstitution du fonds de livres et de jeux, signalétique, réalisation d'un bibliambule...)
- les économies d'énergie avec la réalisation des audits énergétiques imposés par le décret dit tertiaire afin de trouver des solutions pour atteindre les objectifs imposés de réduction de 40 % de la consommation énergétique d'ici 2030 et de 60 % d'ici 2050 pour les bâtiments avec une surface d'exploitation supérieure à 1000 m2. L'isolation et la toiture des Baisses (salle municipale) ont fait l'objet de travaux de rénovation.
- l'équipement des services municipaux avec l'acquisition d'équipement et d'outillage pour faciliter le désherbage et l'entretien des espaces verts, l'arrosage des terrains de sport ainsi que des outils de communication
- les équipements sportifs avec la réalisation d'un city stade et de 2 terrains de baskets ainsi que l'aménagement des abords de ces terrains
- le foncier avec le remboursement de l'annuité pour l'acquisition du tènement Roux
- la petite enfance avec l'acquisition de petit matériel

Réception par le préfet : 04/03/2024

Affichage: 04/03/2024

- la sécurité : la mise en conformité de poteaux de Défense Incendie suite à l'étude de DECI
- la réalisation de travaux de voirie sur chaussée ainsi que l'éclairage public (réfection de chaussée au niveau de la Route des Greffets, cheminement piéton, bicouche Mare Piénit, Chemin de Crépignat, PATA Moulin Riondaz, marquage linéaire axial du Chemin de Tanvol, marquage de Cédez le passage, stop et passage piéton sur l'ensemble dans les quartiers des Baisses, Jayr, Champagne, Lingeat, la Neuve), réfection des places de parking le long de la RD 29, travaux de voirie effectués à la Chambière
- la réalisation du projet de déplacement doux de la Perrinche (piste cyclable, cheminement piéton, réfection de la couche de roulement...) qui concentre 80 % des dépenses de voirie réalisées en investissement en 2023. Il est à noter que des dépenses de réfections de voirie courantes sont également inscrites en fonctionnement pour 228 003€
- les études de diagnostic ainsi que la conception architecturale et technique de la nouvelle Mairie

Le Plan Pluriannuel d'Investissement tel que présenté dans le document joint à la note de synthèse indique le cadencement des investissements prévus. Dans le cas où des investissements plus conséquents sont réalisés une année donnée, une régularisation doit être opérée sur les années ultérieures afin que sur le mandat 2020-2026 la somme prévue initialement soit respectée.

Il est à noter que le PPI initial de 2020 a été revu en 2023 de manière à réactualiser les coûts en tenant compte de l'inflation et de l'explosion des dépenses. Le financement de ce PPI actualisé a nécessité d'augmenter les taux de fiscalité locale après 21 années de stabilité.

Perspectives 2024 sous réserve d'équilibre budgétaire : une enveloppe prévisionnelle de dépenses de nouveaux travaux de l'ordre de 4.1 Millions d'euros (sans compter le remboursement du capital des emprunts contractés antérieurement ni les amortissements)

Les orientations 2024 qui se dégagent prévoient en matière de fonctionnement :

- Une explosion des dépenses énergétiques : impact financier prévu de + 100 000 € de dépenses supplémentaires sur le budget de fonctionnement ; poursuite de la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique pour tenter de contenir cette envolée
- La nécessité de tenir compte de l'inflation, même si elle s'atténue, qui génère une augmentation des prix des fournitures alimentaires du restaurant scolaire, des services, des assurances, des fournitures d'entretien et de maintenance
- La nécessité de prendre en compte l'augmentation du SMIC et du point d'indice, les revalorisations salariales ciblées, le coût du remplacement des agents absents

Réception par le préfet : 04/03/2024

Affichage: 04/03/2024

- Des participations financières inscrites réglementairement dans le budget de fonctionnement alors qu'elles concernent des travaux d'investissement et en particulier des réfections de voirie
- Une augmentation des bases des valeurs locatives de 3.9 % prévue par la loi de finances 2024
- Une augmentation des tarifs des services municipaux à l'étude

En matière d'investissement, les principales dépenses d'investissement concerneraient :

- * la réalisation d'un aménagement paysager sur le rond-point des Carronniers 15 k€
- * les études d'aménagement et d'urbanisme pour réviser le PLU et pour réaménager la Mairie historique après le départ des services dans la nouvelle Mairie 80 k€
- * la culture (achèvement de l'équipement en mobilier, poursuite du renouvellement du fonds documentaire) : 38 k€
- * les acquisitions foncières (voirie, opportunités foncières, remboursement EPFL) :
 208 k€
- * les économies d'énergie (reprise des huisseries des écoles et de la Cité des Enfance, reprise d'étanchéité et isolation des ateliers municipaux des Baisses : 188 k€
- * équipements des sites festifs : 3 k€
- * équipements scolaires et restaurant scolaire : 23 k€
- * équipements des services municipaux : 119 k€ (dont renouvellement du véhicule de la police municipale, vertidrain pour le Parc des Sports, extension du bureau des Baisses, extension des bureaux des ateliers municipaux...)
- * équipements sportifs (travaux de rénovation) : 188 k€
- * équipements jeunesse : 17 k€
- * petite enfance (dont reprise du sol de l'espace extérieur) : 38 k€
- * population état civil : 18 k€
- * équipements informatiques : 34 k€ (lié au changement de facturation de la Direction des Services Informatiques)
- * sécurité : 12 k€
- * programme voirie-éclairage public, déplacements doux, plan stratégique de voirie avec en particulier la réalisation de l'aménagement du déplacement doux sur le secteur de la Perrinche : 630 k€. A cette somme il convient d'ajouter 365 000 € de rénovation de voiries inscrits en section de fonctionnement
- * nouvelle Mairie : 2 510 k€

Pour mémoire les Restes à Réaliser s'élèvent à 1 011 480 €. Ils concernent notamment des travaux de voirie (240 127,99 €) et des opérations pour compte de tiers (une partie des travaux de la Perrinche réalisés pour le compte de GBA et du Département pour 585 695.83 €)

D 270224-03

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2024 Affichage : 04/03/2024

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024
- noter que le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette a été diffusé à chacun des conseillers municipaux avec la note de synthèse
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette

Le Maire, Bernard PERRET

Le Secrétaire de Séance, Emmanuelle MERLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 001-210104519-20240227-D270224-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2024 Affichage : 04/03/2024



Réception par le préfet : 04/03/2024

Affichage : 04/03/2024

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Rappel des orientations du mandat 2020-2026

Eléments relatifs à la situation financière de la Commune de l'année écoulée

Ratio d'épargne et gestion de la dette

Evolution des recettes de fonctionnement

Point sur les dépenses d'investissement réalisées

Résultats prévisionnels 2023

Orientations 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 001-210104519-20240227-D270224-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2024

Affichage : 04/03/2024



mandat 2020-2026 Rappel des orientations du



Rappel des orientations du mandat 2020-2026

L'augmentation des taux d'imposition n'était pas la piste privilégiée mais années de stabilité pour permettre de poursuivre la réalisation des nécessité d'augmenter le taux d'imposition de la taxe foncière après 21 l'explosion de l'inflation à des taux inconnus depuis les années 80 investissements et l'entretien du patrimoine communal

Maintien du niveau d'endettement de la Commune au dessous de 4 années d'épargne brute soit le niveau de 2014

Mise en œuvre du programme d'investissement 2020-2026 à un rythme permettant de ne pas augmenter le niveau d'endettement de la Commune par rapport à celui constaté en 2014 Tout en se gardant des marges de manœuvre pour la réalisation de projets non identifiés en début de mandat.

Réception par le préfet : 04/03/2024

Affichage : 04/03/2024

RESULTATS PREVISIONNELS 2023

au compte administratif 2022. Ce taux « limité » d'augmentation des dépenses de Commune en 2023. En effet, une économie de 241 060 € a été réalisée en 2023 par rapport (-105 950€) et les subventions pour enfouissement de l'éclairage électrique ont diminué de 136 310 €. Avec des dépenses du SIEA en 2023 similaires à celles de 2022, la hausse des Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de +4,01 % soit + 251 704 € par rapport fonctionnement ne reflète pas la réalité de la hausse des dépenses assumées par la à 2022 au niveau du SIEA. Ce dernier n'a pas appelé la totalité de la cotisation due dépenses réelles de fonctionnement aurait du atteindre +7,84 %.

+7,15% et des dépenses d'entretien et réparation de voirie pour +42,60 % avec des Cette hausse des dépenses en 2023 s'explique par une augmentation des charges à caractère général + 11,54 % et notamment des fluides pour +13,68 %, du poste d'alimentation pour réfections de routes non acceptées en charges d'investissement. Les charges de personnel augmentent de +7,50 % liées principalement à l'effet année pleine de la hausse du point d'indice des rémunérations de +3,5 % au 1er juillet 2022 ainsi qu'à une nouvelle augmentation du point d'indice des rémunérations de +1,5 % au 1^{er} juillet 2023 pour tenir compte en partie de l'inflation et du remplacement d'agents absents. Rappel: + 7,23% en 2022, + 13,01% en 2021, -7,25 % en 2020, +1,89 % en 2019, +0,66% en 2018, +1,17 % en 2017, 0,96 % en 2016, -0,08 % en 2015 et + 3,94 % en 2014

Réception par le préfet : 04/03/2024

Affichage : 04/03/2024

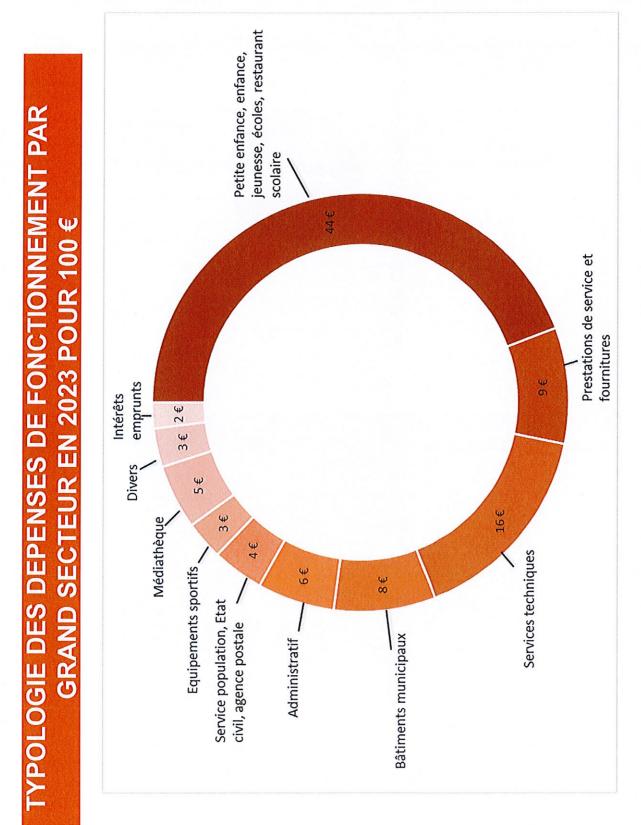
RESULTATS PREVISIONNELS 2023

taxables et notamment de la taxe foncière bâti : +7,35 % et des taux +3 points sur la taxe foncière. Les taxes d'électricité ont également connu une forte croissance sur 2023 avec une hausse de +37,45 % se rapportant aux consommations de l'année 2022. La taxe additionnelle rapport au compte administratif 2022. L'année 2023 est marquée par une hausse des contributions directes de + 569 993 € qui s'explique par une double revalorisation des bases aux droits de mutation a connu une forte baisse (- 232 k€) après une année 2022 Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de +7,69 % soit + 619 354,48 € par exceptionnelle. Rappel: +7,10% en 2022, +5,32 % en 2021, -2,15 % en 2020, -0,95 % en 2019, +1,86 % en 2018, -0,21 % en 2017, + 1,99 % en 2016, 0,80 % en 2015, + 0,65 % en 2014

001-210104519-20240227-D270224-03-DE

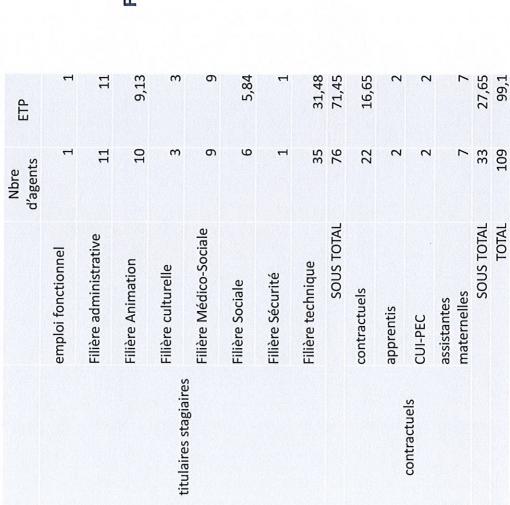
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2024 Affichage : 04/03/2024

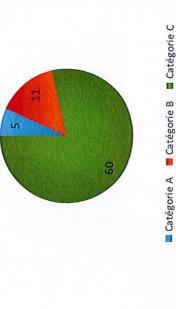


Réception par le préfet : 04/03/2024 Affichage : 04/03/2024

REPARTITION DES EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2024

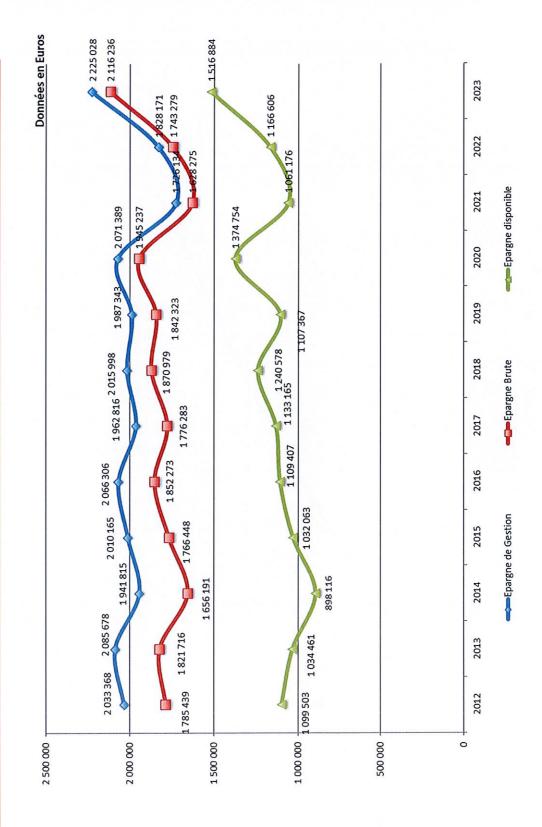


FONCTIONNAIRES SELON LA CATEGORIE REPARTITION DES AGENTS



Réception par le préfet : 04/03/2024 Affichage : 04/03/2024

UNE EPARGNE DISPONIBLE QUI DEMEURE SUPERIEURE A 1,5 MILLION D'EUROS



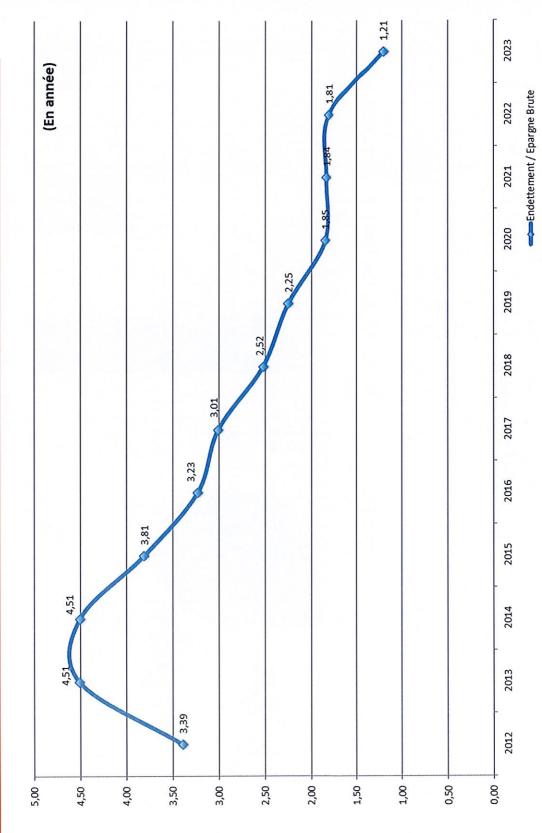
Réception par le préfet : 04/03/2024 Affichage : 04/03/2024

EN DESSOUS DE 3 MILLIONS D'EUROS POUR APPROCHER LES 2,5 AU 31 DECEMBRE 2023, L'ENCOURS DE LA DETTE REPASSE MIIIONS D'EUROS



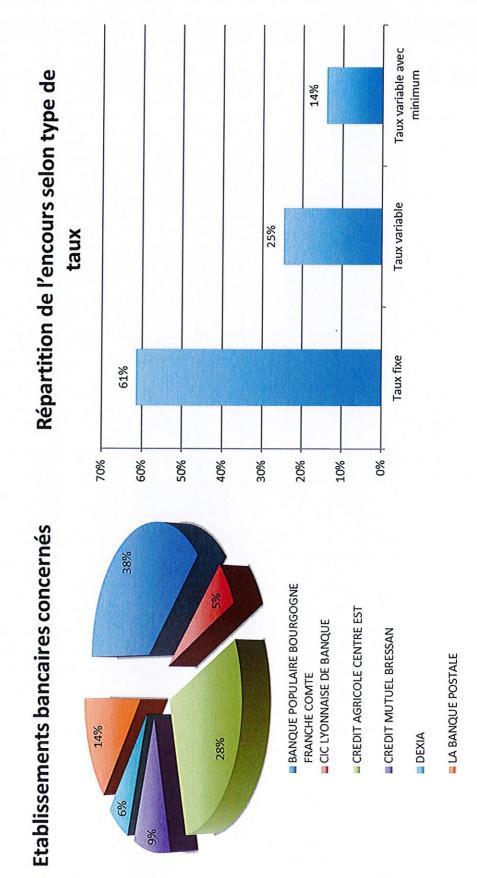
Réception par le préfet : 04/03/2024 Affichage : 04/03/2024

LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT DE LA COMMUNE PROCHE D'UNE ANNEE



Réception par le préfet : 04/03/2024 Affichage : 04/03/2024

CARACTERISTIQUES DE L'ENCOURS DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2023



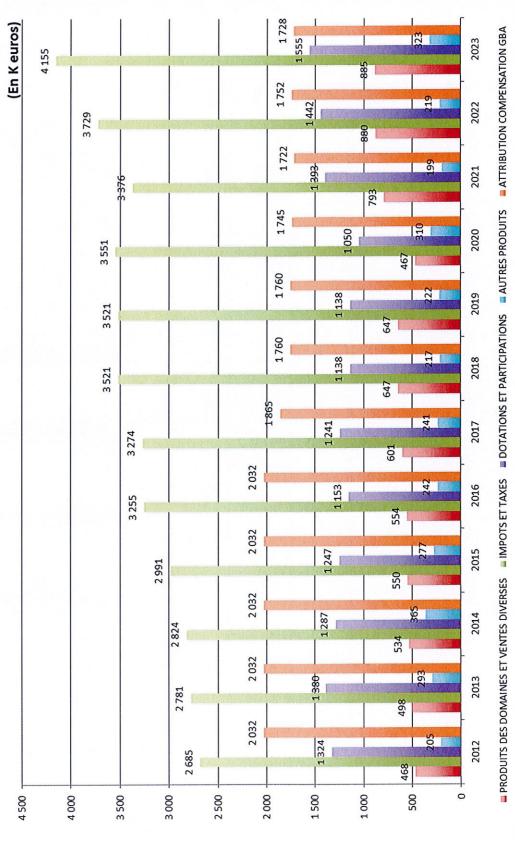
001-210104519-20240227-D270224-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2024

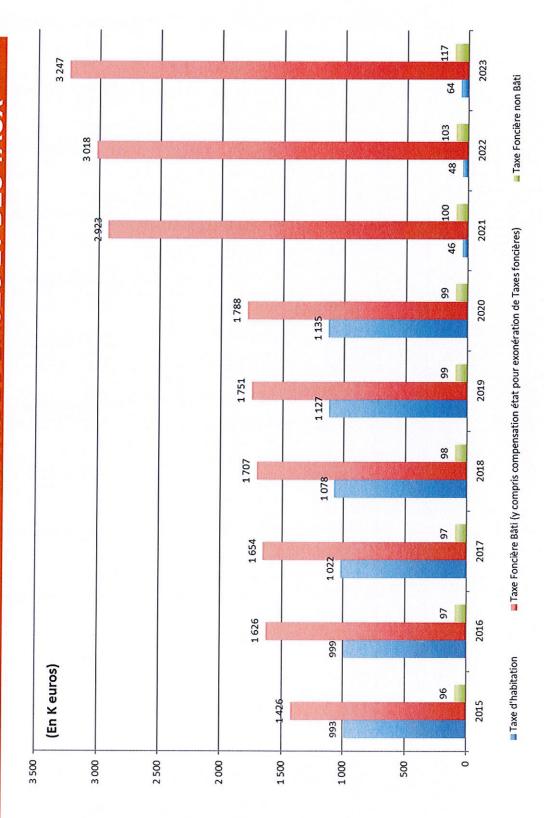
Affichage : 04/03/2024





Réception par le préfet : 04/03/2024 Affichage : 04/03/2024

UNE HAUSSE DES PRODUITS DE LA FISCALITE DIRECTE **DUE A LA REVOLARISATION DES BASES ET DES TAUX**



Réception par le préfet : 04/03/2024 Affichage : 04/03/2024

2,2 M € réalisés + 0,938 M € de Restes à Réaliser (non compris 0,075 k€ d'opérations Le Budget d'investissement 2023 : financières)

RAR 2022 payés en 2023 603 Prog O phyto 0 Prog Etudes of aménagement (Révision PLU) 41 0 Prog Etudes of aménagement (Révision PLU) 41 0 Prog Edudes of aménagement (Révision PLU) 44 23 Prog Edudes Diagnetis louise 44 23 Prog Economie d'énergie (Toiture – Pompiers et Salle des Baisses + Audit Décret tertiaire Économie énergie) 44 23 Prog Equipements featifs 130 0 2 1 Prog équipements services municipaux (Pompe Parc des Sports) 15 0 2 1 Prog équipements services municipaux (Pompe Parc des Sports) Prog Équipements services municipaux (Pompe Parc des Sports) 15 0 2 Prog équipements services municipaux (Pompe Parc des Sports) Prog Équipements services municipaux (Pompe Parc des Sports) 15 0 1 Prog population entance nétat vivil (Reprise de concessions cimetières) 15 1 1 1 Prog potentie enfance Prog potentie enfance 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1<		Réalisé en k€	k€ RAR en K€	
tria loués Its loués (Livres/Jeux – Signalétique Médiathèque) ité d'énergie (Toiture – Pompiers et Salle des Baisses + Audit Décret tertiaire Economie (Livres/Jeux – Signalétique Médiathèque) ité d'énergie (Toiture – Pompiers et Salle des Baisses + Audit Décret tertiaire Economie (Livres/Jeux – Signalétique Médiathèque) nents festifs Collectif de Mineurs nents sociaires nents sociaire	RAR 2022 payés en 2023	9	03	
lédiathèque) lédiathèque) lédiathèque) liers et Salle des Baisses + Audit Décret tertiaire Economie 130 44 44 45 46 47 46 47 46 47 46 47 46 47 48 48 48 48 48 48 48 48 48	Prog 0 phyto		0	2
iédiathèque) iviers et Salle des Baisses + Audit Décret tertiaire Economie 130 4 4 4 5 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7	Prog études d'aménagement (Révision PLU)		41	0
iediathèque) 130 130 4 4 4 2 2 Pompe Parc des Sports) 15 16 16 17 18 18 18 18 18 18 18 18 18	Prog Bâtiments loués		8	4
iers et Salle des Baisses + Audit Dècret tertiaire Economie 130 4 2 Pompe Parc des Sports) Pompe Parc des Sports) 151 151 151 cessions cimetières) oteaux de Défense Incendie suite à l'étude de DECI) 5 chaussées, Perrinche, Riondaz, Travaux à la chambière, 17 17 17 17 17 17 17 17	Prog Culture (Livres/Jeux – Signalétique Médiathèque)			23
Pompe Parc des Sports) (Pompe Parc des Sports) (Pompe Parc des Sports) (Pompe Parc des Sports) (Sports) (Sports	Prog Economie d'énergie (Toiture – Pompiers et Salle des Baisses + Audit Décret tertiaire Economie énergie)	-	30	0
Pompe Parc des Sports) (Pompe Parc des Sports) cessions cimetières) oteaux de Défense Incendie suite à l'étude de DECI) chaussées, Perrinche, Riondaz, Travaux à la chambière, shoutstand de Défense Incendie suite à l'étude de DECI) chaussées, Perrinche, Riondaz, Travaux à la chambière, station de Défense Incendie suite à l'étude de DECI) chaussées, Perrinche, Riondaz, Travaux à la chambière, station de Défense Incendie suite à l'étude de DECI) chaussées, Perrinche, Riondaz, Travaux à la chambière, station de Défense Incendie suite à l'étude de DECI) chaussées, Perrinche, Riondaz, Travaux à la chambière, station de Défense Incendie suite à l'étude de DECI) chaussées, Perrinche, Riondaz, Travaux à la chambière, station de Défense Incendie suite à l'étude de DECI) chaussées, Perrinche, Riondaz, Travaux à la chambière, station de Défense Incendie suite à l'étude de DECI) chaussées, Perrinche, Riondaz, Travaux à la chambière, station de Défense Incendie suite à l'étude de DECI) chambiére de Défense Incendie suite à l'étude de DECI) chambiére de Défense Incendie suite à l'étude de DECI) chambiére de Défense Incendie suite à l'étude de DECI) chambiére de Défense Incendie suite à l'étude de DECI) station de Défense Incendie suite à l'étude de DECI) chambiére de Défense Incendie suite à l'étude de DECI) station de Défense Incendie suite à l'étude de DECI) station de Défense Incendie suite à l'étude de DECI) station de Défense Incendie suite à l'étude de DECI) station de Défense Incendie suite à l'étude de DECI chambiére de Défense Incendie suite à l'étude de DECI station de Défense Incendie suite à l'étude de DECI station de Défense Incendie suite à l'étude de DECI station de Défense Incendie suite à l'étude de DECI station de Défense Incendie suite à l'étude de DECI station de Défense Incendie suite à l'étude de DECI station de Défense Incendie suite à l'étude de DECI station de Défense Incendie suite à l'étude de DECI station de Défense Incendie suite à l'étude de	Prog Equipements festifs		4	0
Pompe Parc des Sports) (Pompe Parc des Sports) cessions cimetières) cessions cimetières) oteaux de Défense Incendie suite à l'étude de DECI) chaussées, Perrinche, Riondaz, Travaux à la chambière, seton 8 17 17 17 17 17 17 17 18 19 10 10 10 11 11 11 11 11 11	Prog Accueil Collectif de Mineurs		2	-
(Pompe Parc des Sports) 15 151 151 62 1 cessions cimetières) 0 oteaux de Défense Incendie suite à l'étude de DECI) 5 chaussées, Perrinche, Riondaz, Travaux à la chambière, Riondaz,	Prog équipements scolaires		2	0
cessions cimetières) toessions cimetières) oteaux de Défense Incendie suite à l'étude de DECI) chaussées, Perrinche, Riondaz, Travaux à la chambière, secondary 17 TOTAL 151 17 17 17 17 17 17 17 17 1			15	0
cessions cimetières) oteaux de Défense Incendie suite à l'étude de DECI) chaussées, Perrinche, Riondaz, Travaux à la chambière, seto 8 17 17 TOTAL 2 252 9	Prog Equipements sportifs (City Stade)	-		12
cessions cimetières) oteaux de Défense Incendie suite à l'étude de DECI) chaussées, Perrinche, Riondaz, Travaux à la chambière, 860 87 17 307 TOTAL 2252 9	Prog foncier (Annuité tènement Roux)		62	0
cessions cimetières) oteaux de Défense Incendie suite à l'étude de DECI) chaussées, Perrinche, Riondaz, Travaux à la chambière, 860 87 17 307	Prog petite enfance		-	-
oteaux de Défense Incendie suite à l'étude de DECI) 5 chaussées, Perrinche, Riondaz, Travaux à la chambière, 860 8 17 307 TOTAL 2 252 9	Prog population état civil (Reprise de concessions cimetières)			22
de chaussées, Perrinche, Riondaz, Travaux à la chambière, 860 8 17 307 TOTAL 2 252 9	Prog sécurité (la mise en conformité des poteaux de Défense Incendie suite à l'étude de DECI)		5	_
17 307 TOTAL 2 252 9		8		26
307 TOTAL 2 252 9	Prog Déplacements Doux - Majornas		17	
TOTAL 2 252 9	Prog nouvelle Mairie	e e	07	0
2 252	Reste RAR 2022			4
	TOT		L	38

Réception par le préfet : 04/03/2024 Affichage : 04/03/2024

RESULTATS PREVISIONNELS 2023: BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

RIIDGET DDINCIDAL	Fonction	Fonctionnement	Investissement	sement	Ense	Ensemble
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat antérieur Budget Commune		1 669 081,72 €		202 331,15 €	٠.	1 871 412,87 €
Opérations réalisées sur l'exercice Budget Commune	- 7 537 492,64 €	8 676 235,12 €	- 3 047 241,38 €	2 543 343,45 €	- 10 584 734,02 €	11 219 578,57 €
Résultat de l'exercice Budget Commune	1 138 7	1 138 742,48	-503 897,93	97,93	634 8	634 844,55
TOTAL	- 7 537 492,64 €	10 345 316,84 €	- 3 047 241,38 €	2 745 674,60 € -	- 10 584 734,02 €	13 090 991,44 €
Résultat TOTAL	2 807 824,20	324,20	-301 566,78	82,78	2 506 257,42	257,42
Restes à réaliser :			- 1 011 480,89 €	119 444,00 €	- 1 011 480,89 €	119 444,00 €
Solde des reste a réaliser			-892 036,89	36,89		
RESULTAT compris les restes à réaliser :	2 807 824,20	324,20	-1 193 603,67	03,67	1 614 220,53	220,53

Total à financer en investissemt		1 102 EN2 E7 E	2 10,000 001 1	
solde des restes à Total à financer réaliser en investissemt	892 036,89 € - 1193 603,67 €			
on.	2 807 824,20 €	301 566,78 €	1 193 603,67 €	1 614 220,53 €
	Résultat de fonctionnement constaté :	Déficit d'investissement constaté (001) : -	Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) :	Résultat reporté sur le fonctinnement possible sur 2024 de (002) :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 001-210104519-20240227-D270224-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2024 Affichage : 04/03/2024





Réception par le préfet : 04/03/2024

Affichage : 04/03/2024

TENDANCES DE FONCTIONNEMENT

Une poursuite de la hausse des dépenses énergétiques : impact financier prévu de 100 000 € de dépenses supplémentaires sur le budget de fonctionnement ; poursuite du plan de sobriété énergétique pour tenter d'atténuer cette nouvelle augmentation

Nécessité de tenir compte de la nouvelle hausse de l'inflation qui génère une augmentation des prix des fournitures alimentaires du restaurant scolaire, services, des fournitures d'entretien et de maintenance

Nécessité de prendre en compte l'augmentation du SMIC et du point d'indice, les revalorisations salariales ciblées, le coût du remplacement des agents absents,

Des participations financières inscrites réglementairement dans le budget de fonctionnement alors qu'elles concernent des travaux d'investissement : 365 k€ de dépenses de rénovation de voirie par exemple Une augmentation des bases des valeurs locatives de 3,9 % prévue par la loi de finances 2024 Une hausse des tarifs des services municipaux à l'étude pour suivre l'augmentation de l'inflation

Réception par le préfet : 04/03/2024

Affichage : 04/03/2024

154 476 -59 736 -25 912 -16 600 2 000 -52 185 180 412 28 203 -9 735 -34 000 -34 409 .160 249 25 020 566 471 27 744 -11 460 10 000 73 964 35 672 BP2024 - PPI 160 500 281 339 114719 594 778 450 822 144 760 16 736 821 186 462 151 375 172 658 207 78 093 88 991 0006 299 567 144 087 6512778 6326 086 3 705 203 PPI initial 132 756 292 799 79 047 7 000 26 471 811 186 388 187 34 000 333 976 535 421 717 943 104 005 6358302 5 792 618 3 705 203 646 963 631 234 116557 105 591 119 067 2024 900 000 15 000 70 000 000 09 80 000 105 000 18 000 40 000 40 000 50 000 10 000 5 000 30 000 5 000 210 000 80 000 10 000 2 770 000 629 775 23 000 119 000 188 000 207 400 28 000 11 700 15 000 80 000 2000 37 500 188 000 3 000 16850 0 34 000 38 300 2 510 000 000 09 80 000 10 000 900 000 10 000 30 000 5 000 10000 80 000 105 000 18 000 40 000 2 770 000 40 000 50 000 2000 15 000 70 000 307 425 2 2 5 6 12328 67 385 2 885 1620 14 509 162 249 62 336 1012 21 600 12 280 1 703 249 41 460 130 412 4 297 46 176 297 610 1736 42 138 58 826 73 186 27 848 12 084 25 030 102 180 25 464 10 147 20 573 11837 0 598 0 1955321 1 288 141 45 257 969 103 013 0 601 186 46346 270 021 26 845 50 036 75 163 229 468 222 249 423 78 329 25 907 30 057 1 169 957 2 417 062 46 572 67 Prog équipements services municipaux Prog équipement ludiques et de loisirs Prog études aménagement urbanisme Plan Pluriannuel d'Investissements Prog équipements Accueil de Loisirs Prog équipements informatiques Prog equipements sites festifs et Prog équipements scolaires et Prog voirie éclairage public Prog équipements sportifs Prog population état civil Prog bâtiments loués Prog nouvelle Mairie Prog petite enfance déplacement doux restaurant scolaire Prog éco énergie Prog sécurité Prog 0 phyto **Prog Culture Prog foncier** Prog CPINI associatifs Enfants

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

ge et la réfection de la toiture de l'église pour 42 000 euros sont prévues en section (1) A noter que des travaux de voirie pour 365 000 euros fonctionnement

Réception par le préfet : 04/03/2024

Affichage: 04/03/2024

LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PREVUES EN 2024 : près de 4 M€ de travaux à réaliser + 1 M€ à terminer

Prog. 0 phyto: 15 K€

Prog. Etudes d'aménagement et d'urbanisme (révision PLU): 80 K€

Prog. CPINI: 2 K€

Prog Culture (mobilier collection):38 K€

Prog. Économie d'énergie : 188 K€

Prog. Equipements festifs : 3 K€

Prog. Equipements Accueil Collectif de Mineurs : 17 K€

Prog. Equipements scolaires et restaurant : 23 K€

Prog. Equipements informatiques: 34 K€

✓ Prog. Equipement des services municipaux : 119 K€

Prog. Equipements sportifs: 188 K€

Prog. foncier: 207 K€

Prog. Petite Enfance : 38 K€

✓ Prog. Population Etat civil: 28 K€

Réception par le préfet : 04/03/2024

Affichage : 04/03/2024

LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PREVUES EN 2024 : près de 4 M€ de travaux à réaliser + 1 M€ à terminer

Prog. Sécurité : 12 K€

Prog. Voirie −éclairage public − déplacements doux − plan stratégique voirie : 630 K€

Prog. Nouvelle Mairie: 2510 K€

Avec notamment aménagement doux Perrinche (801 k€), bibliambule (18 K€), reprise de concessions cimetières (22 k€), reversement de taxe aménagement (59 K€) Pour mémoire : Restes A Réaliser : 1 011 481 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210104519-20240227-D270224-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2024 Affichage : 04/03/2024

En conclusion

La hausse de fiscalité permet de tenir le Programme Pluriannuel d'Investissement prévu initialement mais réactualisé afin de tenir compte des hausses du coût des dépenses